



Ecole Élémentaire V. HUGO
4 rue du Calvaire
34830 CLAPIERS
☎ 04 67 55 90 06
✉ ce.0340302u@ac-montpellier.fr

LE REGLEMENT INTERIEUR DE MON ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO DE CLAPIERS 2023/2024

Tu es élève à l'école Victor Hugo de Clapiers. C'est une école publique et laïque.

Nous sommes nombreux à y vivre et y travailler. Pour cela, nous devons respecter des règles.

1 Tu connais le fonctionnement de ton école.

L'école est obligatoire de 3 ans à 16 ans. Tu vas bientôt avoir six ans ou tu les as déjà ! Tu dois continuer ton instruction à l'école élémentaire de Clapiers. C'est pour cela que l'école a été créée.

1.1 Horaires

Le matin	Tu arrives entre	8h45 et 8h55
	Tu pars à	11h55
L'après-midi	Tu arrives entre	13h45 et 13h55
	Tu pars à	16h55

Ponctuellement, tu peux avoir du temps en plus dans la semaine. C'est l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) les lundis et jeudis.

Si en sortant de l'école, personne n'est venu te chercher, alors tu reviens dans l'école et tu le dis à l'ALP.

Quand tu viens à vélo ou à trottinette, tu le ranges et tu l'attaches dans le local à vélos sur le site du Calvaire, et contre le préfabriqué sur le site du Bosc.

1.2 Dialogue

Tes parents ont le droit de savoir ce que tu fais à l'école. Ils peuvent rencontrer les enseignants et le directeur pour t'aider dans ton travail, ton comportement... Ils communiquent avec ton cahier de liaison. Tu peux, toi aussi, demander à parler à un enseignant, au directeur.

1.3 Hygiène des locaux et soins.

Les locaux de l'école sont entretenus par la mairie pour te permettre de vivre dans un environnement agréable. A toi de respecter cette propreté.

Si tu te blesses, les enseignants te soigneront.

Si tu es malade en classe, le professeur ou le directeur appellera tes parents.

Tu te laveras les mains avant de rentrer en classe le matin et l'après-midi, et après tous les passages aux toilettes.

2 Tu connais les droits et les devoirs de chacun.

Le **respect mutuel** entre adultes et élèves et entre élèves **est nécessaire pour vivre ensemble.**

2.1. Les adultes qui travaillent dans l'école.

Ils **respectent tes idées, tes opinions. Ils ne t'influencent pas** en exprimant leur religion, leur avis politique, faire de la publicité...

Ils **respectent l'égalité des droits entre filles et garçons** et ils **te protègent contre toute forme de violence** psychologique, physique ou affective.

En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale n'est toléré.

2.2. Les élèves

Tu as des droits et des devoirs.

Respecter avec les autres élèves les règles de vie à l'école t'aidera à apprendre à devenir un adulte-citoyen.

➤ Tu as le droit **d'être respecté** et le devoir de **respecter les autres**.

On règle les problèmes en **discutant calmement** et au besoin avec **l'aide** d'un enseignant, du directeur ou d'un animateur de l'ALP. On **écoute et respecte** les idées de ses camarades.

➤ Tu as le droit **d'utiliser** du matériel **personnel et collectif** pour travailler et le devoir de **ne pas l'abimer**.

➤ Tu as le droit **d'apprendre dans de bonnes conditions** et le devoir de **laisser travailler les autres**.

On se déplace en **silence** et sans bousculade, on s'exprime avec **politesse**.

➤ Tu as le droit **d'être aidé et d'aider les autres**, de coopérer, d'échanger des idées dans le calme quand les adultes en donnent la possibilité en classe. En récréation, tu es libre d'appliquer ce droit.

➤ Tu as le droit d'être **en sécurité** et le devoir de ne pas mettre les autres en danger.

Tu ne cours pas dans les locaux, tu te mets en rang avant d'entrer dans le calme dans la classe, tu ne provoques pas les autres. Tu ne fais pas semblant de te battre, et tu ne te bats pas. Tu ne joues pas à des jeux dangereux et tu n'apportes pas d'objets réputés dangereux (couteaux, cutters...).

Les téléphones portables et les jeux électroniques sont aussi interdits. **C'est la loi.**

Si tu respectes ce règlement : 😊

- Tu peux **t'exprimer** en toute confiance.
- Tu deviens plus **autonome**.
- Tu gagnes la **confiance** des autres (élèves et adultes).
- Tu montres que tu deviens responsable et tu peux **avoir des responsabilités**
- Tu contribues à rendre ton **école agréable**.
- Tu es **en sécurité**.

Si tu ne respectes pas ce règlement, on peut : ☹️

- Te faire **réparer l'erreur** que tu as commise. (travail d'intérêt général)
- **T'isoler** pendant un certain temps en classe ou une partie de la récréation.
- **T'interdire** d'utiliser un matériel ou un jeu.
- Te faire **écrire un texte** où tu expliques pourquoi les règles non-respectées sont importantes pour vivre à l'école et/ou te demander **d'apprendre par cœur** les articles du règlement que tu ne respectes pas.

Nom prénom :

Pour l'équipe éducative, le Directeur :

Fait à Clapiers le :

V. QUIGNARD

Signature :

